

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 15 mars 2021 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

M. Martin Bussières
M. Marc Bouliane

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Daniel Talbot. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Cette séance extraordinaire se tient à huis clos.

2021-03-71 Ouverture de la session

Il est proposé par Monsieur Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance extraordinaire à 18 h 45.

Adoptée.

2021-03-72 Accusé réception de l'avis de convocation

Il est proposé par M. Marc Bouliane
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que les élus déclarent avoir reçu l'avis de convocation, dans les délais prescrits, pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Adoptée.

2021-03-73 Adoption de l'ordre du jour du 15 mars 2021

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session extraordinaire
Réception de l'avis de convocation
Adoption de l'ordre du jour
Réception de la décision de Richard Bellavance
Résolution : publication d'une offre d'emploi
Résolution : Comité de sélection
Levée de l'assemblée.

Adoptée.

2021-03-74 Réception de la réponse de M. Richard Bellavance

Attendu que par résolution adoptée par le conseil municipal lors d'une assemblée extraordinaire le 1^{er} mars 2021, la directrice générale était mandatée pour transmettre à M. Richard Bellavance la résolution numéro 2021-03-53 par laquelle le conseil municipal confirmait son intention de procéder à une restructuration de l'organisation municipale;

Attendu que M. Richard Bellavance avait été rencontré par le maire, les 16 et 24 février 2021, afin de l'aviser verbalement de la décision de restructuration, de lui remettre les listes des tâches intégrées à ce nouveau poste et de lui offrir le poste en priorité;

Attendu que par la résolution 2021-03-53 transmise à Richard Bellavance le 4 mars 2021, il est clairement indiqué que le poste d'inspecteur en voirie est aboli afin de créer un nouveau poste de « responsable des travaux publics », lequel conjugue les postes d'inspecteur en voirie et de journalier;

Attendu que par courriel reçu le 8 mars dernier, M. Richard Bellavance indique qu'il n'accepte pas les nouvelles tâches, mais qu'il veut conserver son poste d'inspecteur en voirie et souligne qu'il ne démissionne pas;

Attendu qu'après vérification auprès de l'avocate de la Municipalité, la réponse de M. Bellavance ne peut être acceptée comme telle puisque le poste de « responsable des travaux publics », résulte de la réorganisation municipale ayant pour but de conjuguer les tâches d'inspecteur en voirie et de journalier, le tout afin d'améliorer la structure organisationnelle et d'assurer un suivi régulier des dossiers en cours et des travaux à réaliser;

Attendu que selon l'avocate de la Municipalité, en l'absence d'une acceptation par M. Bellavance de toutes les tâches liées à la fonction de responsable des travaux publics, nous ne pouvons considérer que ce dernier accepte le poste;

Attendu que le conseil municipal n'a d'autre choix que de considérer la réponse de M. Bellavance comme un refus du poste de responsable des travaux publics, mais juge pertinent que M. Bellavance demeure en fonction pour toute la durée de son préavis de fin d'emploi, à titre d'inspecteur en voirie et qu'il assiste le nouvel employé au poste de responsable des travaux publics à la suite de son embauche afin d'assurer une bonne transition;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement de constater le refus de M. Richard Bellavance d'occuper le nouveau poste de responsable des travaux publics créé à la suite d'une restructuration de l'organisation municipale.

Cependant, le conseil municipal souhaite que M. Bellavance demeure en fonction pour la Municipalité comme inspecteur en voirie pour toute la durée de son préavis de fin d'emploi et qu'il assiste le nouvel employé au poste de responsable des travaux publics suite à son embauche pour assurer une bonne transition.

Adoptée.

2021-03-75 Parution d'une offre d'emploi

Attendu qu'à la suite d'une restructuration de l'organisation municipale, un nouveau poste de responsable des travaux publics est créé, lequel conjugue les tâches d'inspecteur en voirie et de journalier;

Attendu que ce poste a été offert en priorité à M. Richard Bellavance, lequel a décliné le poste tel que proposé, affirmant ne pas vouloir exécuter les tâches de journalier;

Attendu qu'il est opportun de faire paraître une offre d'emploi pour l'embauche d'un employé qui exécutera l'ensemble des tâches liées au nouveau poste de responsable de travaux publics, le tout afin de rencontrer les objectifs de la réorganisation municipale;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de faire paraître une offre d'emploi de responsable des travaux publics dans le journal Le Cantonnier. Cette annonce sera

également inscrite sur le site web et sur la page Facebook de la Municipalité. Les élus reconnaissent avoir pris connaissance de cette annonce et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2021-03-76 Comité de sélection

Attendu qu'une offre d'emploi pour un responsable des travaux publics sera publié dans les prochains jours;

Attendu qu'il est opportun qu'une sélection et rencontre des candidats intéressés soit faite pour prendre une décision;

Attendu qu'un comité de sélection doit être formé pour rencontrer les candidats;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement de nommer le maire Daniel Talbot, la directrice générale Josée Vachon et le conseiller M. Jean-François Roy pour agir comme membres du comité de sélection afin de sélectionner et rencontrer les candidats qui poseront leur candidature au poste de responsable des travaux publics.

Adoptée.

2021-03-77 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 19 h 10.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.